

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16945

présenté par

M. Fernandes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif que l'allocation de solidarité aux personnes âgées ne soit plus soumise à une condition de durée de séjour sur le territoire français.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous souhaitons mettre fin à l'obligation de condition de résidence obligatoire pour toucher l'ASPA pour les chibanis.

En effet, un « Chibani » est un immigré maghrébin de la première génération, arrivé en France au début des années 60 pour y travailler. Ces hommes ont quitté l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour venir travailler en France dans le bâtiment, l'industrie, l'agriculture. Selon le rapport de la mission d'information parlementaire sur les immigrés âgés, remis en juillet 2013 après six mois d'auditions et de rencontres, ils étaient à cette date 200 000 travailleurs, titulaires d'une carte de séjour, à passer leurs vieux jours en France, seuls et dans des conditions précaires. Mais si ces personnes passent plus de six mois hors du territoire national, ils perdent leur allocation vieillesse. L'Association

nationale des travailleurs maghrébins milite de longue date pour que ce minimum vieillesse ne soit pas attaché à la résidence mais à la personne. Pour ces hommes qui ont dévoué leur vie à la France, nous demandons la fin de la condition de résidence obligatoire pour bénéficier de l'ASPA."